



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complété :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Projet de dénivelation du carrefour de tragone sur l'ex RT11 - Communes de Biguglia et Borgu.		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	COLLECTIVITE DE CORSE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Gilles SIMEONI - Président du Conseil exécutif	
RCS / SIRET	2 0 0 0 7 6 9 5 8 0 0 0 1 2	Forme juridique : Collectivité Territoriale
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédent	Construction d'un pont au dessus du giratoire existant de l'ex RT11 sur les communes de Biguglia et Borgu.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8:1 du formulaire		
4:1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le carrefour de tragone est situé sur la route à deux fois deux voies à environ dix kilomètres au sud de Bastia. Il dessert l'une des plus importantes zones industrielles de Corse à l'est et la région du Nebbiu à l'ouest. Aujourd'hui, il devient nécessaire de dénivelier le carrefour de Tragone qui cumule des embouteillages et dont la capacité arrive à saturation. La solution retenue est l'aménagement d'un pont au dessus du giratoire existant.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Cette situation a conduit la Collectivité de Corse à étudier un aménagement qui prenne en compte l'ensemble de ces paramètres pour rétablir un niveau de sécurité convenable et améliorer la fluidité du trafic par:

- Création d'un passage supérieur au dessus du giratoire existant;
- Conservation du giratoire existant;
- Impact minime sur les enrobés du giratoire qui sont amlantifères.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cet aménagement consiste à la construction d'un pont au dessus du giratoire existant de 340 mètres de long en incluant les rampes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de concertation L103-2 relative au projet d'aménagement du giratoire de Tragone -RT11 PK 13.100 Communes de Biguglia et Borgu est joint en annexe 1.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de l'aménagement :	340 m
Superficie globale concernée par l'aménagement:	4,285Ha
Superficie Imperméabilisée actuellement à l'intérieur du périmètre de l'aménagement:	2,507Ha
Superficie Imperméabilisée dans ce même périmètre et une fois l'aménagement réalisé:	2,407Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rond point de Tragone -
Communes de Biguglia et Borgu.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 9° 4 3' 8 6" 72 Lat. 4 2° 5 9' 4 5" 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Communes de Biguglia et de Borgu

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Études hydrauliques du 04 Juillet 2019.
 Études acoustiques du 03 Juillet 2019.
 Documents (écologique et environnemental) de cadrage préalable au projet datant d'avril 2018.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe à 2,12 km d'une ZNIEFF type I n°940004079 étang, zone humide et cordon littoral de Biguglia (voir annexe 2) et N°940030425 « Anciennes mines de Francone et défilé du Lancone », située à l'amont de la zone d'étude, à environ 4 km au Nord-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe dans une zone relativement plate (altitude de la route comprise entre 30 et 40 mètres).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à 4,75 km de l'arrêté de protection biotope FR 3800654 galerie de l'ancienne mine de Francone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone littorale la plus proche est située à 3 km environ du projet (côté orientale Corse).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle de l'étang de Biguglia se situe à 2,12 km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un plan d'exposition au bruit (PEB) à 1,48 km de l'aménagement mais il n'y a aucun plan de gêne sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas à proximité d'un monument ou d'un site présentant un intérêt patrimonial ou historique particulier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étang de Biguglia se situant à 2,12 km du projet est une zone humide d'importance internationale site RAMSAR.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe plusieurs arrêtés : l'arrêté du 15 juin 2004 n°04/666 portant approbation de plan de Prévention du Risque Inondation sur le territoire des communes de Biguglia et Borgu et l'arrêté n°15-112 du 5 novembre 2015 portant révision de ce PPRT en application de l'article R122-18 du code de l'environnement. Les communes de Biguglia et Borgu ne disposent pas d'un plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas concerné par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Borgu et Biguglia ne sont pas situées dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans les communes de Borgu et Biguglia, on recense la présence de nombreux captages d'eau. La zone du projet n'est pas concernée par le périmètre de protection AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit d'intérêt géologique ou naturel ne se situe au sein ou à proximité de la zone d'étude.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude : - FR9410101 Directive Oiseaux (ZPS), « Etang de Biguglia », à 2 km à l'Est, - FR9400571 Directive Habitat (SIC et ZSC), « Etang de Biguglia », à 2 km à l'Est, - FR9402014 Directive Habitat (SIC et ZSC), « Grand Herbler de la côte orientale », à 4,8 km à l'Est, - FR9400600 Directive Habitat (SIC et ZSC), « Crête de Teghime et Poggio d'Oletta », à 3,4 km à l'amont, - FR9400598 Directive Habitat (SIC et ZSC), « Massif du Tenda et forêt de Stella », à 3,1 km à l'amont.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé à proximité de l'aménagement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'effectuer des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage et/ou de modification dans les masses d'eaux souterraines. Les ressources en eaux souterraines sont particulièrement réduites au niveau de la zone d'étude. Le maintien de la qualité des eaux souterraines dépend essentiellement de la qualité des eaux superficielles (ruisseaux de Tragone et de Figareto, situés aux extrémités Nord et Sud de l'aménagement qui se jettent dans l'étang de Biguglia).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais en excédent seront chargés, transportés et mis en décharges en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement nécessite l'apport en matériaux apporté par l'entreprise attributaire du marché et n'utilise pas les ressources naturelles du sol et du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce végétale à enjeu n'a été inventoriée et n'est attendue au sein de l'aire d'étude en raison de la nature artificielle des habitats recensés. Aucune végétation à caractère humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 n'est présente sur l'aire d'étude (absence de zone humide sur l'aire d'étude). Aucun enjeu faunistique significatif n'est présent dans ou à proximité immédiate de l'aire d'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat et/ou sur une espèce. Zone d'étude non concernée par un Arrêté de protection biotope. Zone d'étude non concernée par un Espace naturel sensible.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réserve naturelle de l'étang de Biguglia se situe à 2,12 km du projet : Dispositions à prévoir en matière de collecte et de traitement des eaux vu la proximité avec l'étang de Biguglia.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère de la RT11 modifiée : carrefour giratoire et cheminement (nouveau tracé) et des délaissés routiers (anciens tracé). La Collectivité Territoriale maîtrise le foncier. En effet, les acquisitions réalisées lors du précédent aménagement sont importantes et couvrent l'aménagement proposé. La zone d'étude est située sur l'emprise du carrefour et de la RT 11 existants (y compris les délaissés).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Biguglia et de Borgo ne sont pas concernées par le risque de submersion à la suite de la rupture d'un barrage. Les communes concernées par le projet ne disposent pas d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Les communes de Biguglia et de Borgo sont concernées par le risque de transport de marchandises dangereuses, par voie routière. On recense quatre installations classées dans un rayon de 500 m, notamment dans la ZI de Tragone qui est située en dehors de la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire Corse est classé en zone de sismicité très faible (niveau 1). Zone d'étude en dehors du PPRIF. La zone d'étude se situe en zone d'aléa faible retrait-gonflements des sols argileux. La zone d'étude est située en aléa nul à très faible au risque aléa amiante environnementale. L'aménagement du carrefour giratoire est concerné par le zonage du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de dépôt sauvage n'est présente au sein de la zone d'étude. <u>En Phase travaux :</u> Les zones de travaux (stockage du matériel, installation de chantier) seront à préciser.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C'est un axe majeur du territoire : En 2019, le trafic moyen mensuel au plus fort de l'année était de 45 000 véhicules. Possibilité de maintenir la circulation durant <u>la phase travaux</u> dans la zone de projet. <u>En Phase d'exploitation :</u> Rétablissement des voies de circulation et voie de desserte. L'ouvrage ferroviaire sous la voie communale n'est pas impacté par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Phase travaux :</u> La zone d'étude se limite aux abords de la route actuelle (voirie y compris les cheminements et les délaissés). <u>Phase d'exploitation :</u> Le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation du trafic actuel. Etude acoustique jointe au Cerfa

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier n'est susceptible d'engendrer des odeurs qu'au moment de la pose du revêtement d'enrobés à chaud.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au moment de la réalisation des travaux, des vibrations seront générées par les terrassements.</p> <p>La source principale de vibration est due à la circulation des véhicules sur la RT 11 et des activités aux abords.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement, la zone d'étude est bordée de candélabres routiers (autour du carrefour giratoire et le long des bretelles).</p> <p>L'existant sera conservé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet permettra de fluidifier le trafic sur la RT 11. Les rejets atmosphériques resteront équivalents à ceux déjà existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase d'exploitation n'engendreront des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase d'exploitation n'engendreront des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets qui seront traités par l'entreprise. La démarche est de valoriser et de recycler un maximum de déchets. Pour ceux non valorisés et non recyclés, ils seront transportés en centre de traitement agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone péri-urbanisée. Les communes de Biguglia et de Borgo sont situées dans des zones de sensibilité archéologique. L'aire d'étude fait partie de la zone archéologique de la plaine de Biguglia (préhistoire, antique médiévale et moderne - Code INSEE : 2B037).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe dans une zone d'activité péri-urbaine : Absence de parcelles agricoles au sein de la zone d'étude. Absence d'activité sylvicole au sein de la zone d'étude. L'aménagement du carrefour de Tragone occupe la totalité de la route actuelle. Pas de mise en compatibilité des documents d'urbanisme à prévoir (sous réserve du PLU de Borgo).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux concernent le remplacement de plusieurs ouvrages hydrauliques de traversée sous la RT11 à Biguglia, section comprise entre Tragone et Casatorra. Les travaux comprennent également la modification de l'assainissement pluvial sous la contre-allée amont, entre les établissements «LECLERC DRIVE» et «CENTRAKOR».

Les travaux sont destinés à résoudre les problèmes de submersion de la RT11 par fortes pluies à cet endroit, les ouvrages hydrauliques étant sous dimensionnés. Leurs remplaçants sont calculés pour transiter à minima la crue centennale. Ils comprennent :

- Le changement de l'OH n°2 « Centrakor »
- Le changement de l'OH n°3 « Dancing »
- Le changement de l'OH n°4 « Renault Trucks »
- La refonte de l'assainissement longitudinal de la contre-allée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement est réalisé en place avec dénivellation de la route existante sans consommation supplémentaire de milieu naturel, le tout dans une zone très urbaine où les investigations réalisées préalablement aux études ont montré que les enjeux relatifs aux habitats naturels sont très faibles. A priori, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Dossier de concertation L103-2 relative au projet d'aménagement du giratoire de Tragone -RT11 PK 13.100 Communes de Biguglia et Borgu. Annexe 2 : Études hydrauliques du 04 juillet 2019. Annexe 3 : Études acoustiques du 03 juillet 2019. Annexe 4 : Documents (écologique et environnemental) de cadrage préalable au projet datant d'avril 2018. Annexe 5 : Zones remarquables. Annexe 6 : Arrêtés de PPRI. Annexe 7 : galerie de l'ancienne mine de Francone. Annexe 8 : Directive oiseaux et habitats. Annexe 9 : cadrage écologique de 2018.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ajaccio

le

20 JAN. 2021

Signature

Pè u Presidente di u Consigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

U Direttore generale aghjunta / Le Directeur Général Adjoint
Daniel LABORDE